

Paris, le 27 septembre 2018

Réunion bilatérale
-
DSR / UNSA-SANEER
-
27 septembre 2018

Présents :

Pour l'administration :

D.S.R. :

- Pierre GINEFRI, Sous-directeur ERPC
- Morgan LHOMER, Chef du BRP
- Frédéric GILLODES, Adjoint au chef du BRPCE
- Céline JALLET, Assistante de pôle BRPCE

Pour le SANEER :

- Christophe NAUWELAERS , SG
- Christine LAPLACE, SGA
- Martine FOLTZER, SGA
- Laurence PASCAL, SN

Une délégation de l'UNSA-SANEER a été reçue en audience par le Sous-directeur ERPC.
Cette réunion a permis de faire le point sur les sujets suivants :

1. Mission parlementaire

Une mission parlementaire a été confiée à Madame Françoise DUMAS, députée du Gard, et à Monsieur Stanislas GUÉRINI, député de Paris pour mener une réflexion sur l'ensemble des acteurs de l'éducation routière.

Une délégation de l'UNSA-SANEER sera auditionnée dans ce cadre le 2 octobre prochain.

[Le SANEER souhaite avoir une cartographie précise et à jour des statistiques relatives notamment aux délais d'attente, aux taux de réussite, aux candidats libres.](#)

M. GINEFRI nous répond qu'il nous a transmis les chiffres en sa possession en juillet et qu'à ce jour, il n'y a pas d'évolution.

Concernant la mission parlementaire, le Sous-directeur est satisfait que cette mission soit publique. Les deux députés ont émis le souhait de rencontrer les différents acteurs de l'éducation routière et se rendront sur le terrain pour voir différents types d'exams (B, A, PL, ETG).

La DSR a d'ailleurs déjà été audité par les députés.

Nous sommes au début du processus et la lettre de mission est large. Les députés doivent s'accorder quant au périmètre de cette mission.

Le rapport doit être remis au gouvernement vers le 15 décembre prochain. Il donnera des orientations et propositions au Premier ministre et au gouvernement.

2. Réforme permis B

Suite à la réception, cet été, du courrier de M. BARBE, DSR, le 25 juillet 2018, l'UNSA-SANEER a répondu et donné son avis par courrier daté du 23 août. Dans sa lettre, le DSR, annonçait une réflexion sur la procédure d'évaluation de l'examen pratique de la catégorie B du permis de conduire.

Le SANEER a réitéré son opposition au placement de l'IPCSR à l'arrière du véhicule d'examen. C'est aux IPCSR de mener l'examen des candidats au permis de conduire.

La légitimité des interventions des enseignants sur les commandes pourrait être remise en cause. En effet, l'examen doit être empreint de neutralité et d'équité. Le lien contractuel entre l'accompagnateur et le candidat ne permet pas de garantir celles-ci. De plus, la sécurité ne dépendrait plus que de l'accompagnateur. Quid des accompagnateurs des candidats individuels ? Accompagnateurs qui ne sont pas formés à l'utilisation des doubles commandes depuis que le législateur a supprimé l'obligation de formation.

Le SANEER a interrogé tous les IPCSR (adhérents, sympathisants ou non) et leur réponse est claire : les IPCSR ne veulent pas être placés à l'arrière !

97% des IPCSR ayant répondu à notre questionnaire sont contre cette proposition !

M. GINEFRI nous indique que la DSR souhaite tester cette modalité et qu'il n'est pas contre une expérimentation. Le placement de l'examineur à l'arrière du véhicule existe en Belgique et en Allemagne. Le Sous-directeur explique ne pas avoir d'a priori sur cette question. Les conditions d'expérimentation ne sont pas fixées, il faut également trouver des EECA qui acceptent d'équiper leurs véhicules, etc... Il s'agirait d'une expérimentation, si celle-ci ne démontre aucun intérêt, l'expérimentation s'arrêterait.

Le Sous-directeur nous informe que cette expérimentation ne se décidera pas aujourd'hui, si elle a lieu, elle pourrait éventuellement voir le jour courant 2019.

Cependant, selon les orientations données par le rapport de la mission parlementaire et les décisions du gouvernement, ce calendrier pourrait changer.

Pour le SANEER, tant que le rapport n'est pas rendu et les décisions politiques prises, l'expérimentation ne peut avoir lieu.

M. GINEFRI déclare attendre l'orientation des propositions du rapport. Si une expérimentation doit être faite, elle sera réalisée sérieusement.

Concernant les autres propositions du DSR :

- sur la présentation de l'épreuve (discours d'accueil) :

Le SANEER est favorable à une présentation individuelle mais remaniée. En effet, les IPCSR souhaitent conserver cette présentation individuelle car c'est le premier contact avec le candidat. Toutefois, les différents éléments à prendre en compte dans la présentation de l'épreuve sont nombreux et peu de candidats l'écoutent dans son intégralité.

La DSR nous indique que l'idée est que le discours soit recentré et qu'un support soit mis à la disposition des candidats sur le site de la sécurité routière.

- sur la notation 0 :

Le SANEER souhaite connaître la position de la DSR sur son évolution.

La DSR doit nous communiquer le projet de rédaction qui a été rédigé à savoir que la notation 0 pourrait être appliquée lorsque le candidat est « incapable de restituer la compétence de lui-même ».

- sur la possibilité de partir à 2 candidats :

Le SANEER informe le Sous-directeur que 75 % des IPCSR interrogés sont défavorables à cette proposition.

M. GINEFRI indique une possible expérimentation.

- sur la conduite autonome :

Le SANEER expose que les IPCSR sont favorables à une évaluation de la conduite autonome sur l'ensemble de la prestation du candidat.

La DSR nous informe que cette possibilité est retenue.

3. Réforme permis moto

Le SANEER souhaite faire un point sur la future réforme du permis moto.
Où en est-on ?

M. GINEFRI rappelle que face à l'accidentologie, le DSR veut faire évoluer le permis moto, notamment l'épreuve en circulation.

Un groupe d'experts a été constitué et travaille sur ce sujet. Dès que ce groupe aura finalisé son étude, les épreuves seront présentées aux organisations syndicales.

Actuellement, pour les épreuves hors circulation, le groupe de travail étudie la possibilité d'effectuer un examen « tout en 1 ». La DSR travaille sur 3 variantes.

Le SANEER se félicite de cette possibilité, d'autant plus qu'il s'agissait des revendications qu'il portait lors de la dernière réforme moto. Modalités qui n'avaient pas été retenues à l'époque de par « l'inadaptation » des pistes moto.

Concernant la circulation, elle serait plus longue et plus exigeante.

Le SANEER est favorable. Pour mémoire, notre syndicat avait proposé que la circulation passe à 3 unités, permettant d'élargir le périmètre d'évolution de l'examen et ainsi d'évaluer plus de situations de conduite.

La DSR nous informe, que le projet comprend une épreuve théorique moto (ETM), un HC « tout en 1 » et une épreuve circulation plus longue. Les vérifications moto seraient effectuées en CIR et non plus en HC.

Le barème sera aussi revu à la hausse. Pour obtenir le permis A2, le candidat devra avoir un bilan de compétences avec un nombre de points supérieur à 20 ou 21. Ceci n'étant pas encore défini.

Pour information : aujourd'hui, le taux de réussite à l'épreuve circulation est de 92%, en passant le barème de 17 points à 20 points, le taux de réussite atteindrait 80%.

Le SANEER estime que ces propositions vont dans le bon sens et demande à constater sur piste, l'efficacité de ces modalités.

Le SANEER rappelle sa revendication relative aux convocations des épreuves CIR ou HC par demi-journée (séparation des épreuves CIR et HC), voire par session afin de rationaliser les plannings et permettre une meilleure organisation de la journée de travail de l'IPCSR.

La DSR pense pouvoir nous présenter l'épreuve HC en novembre.

La scission des épreuves pourrait être envisagée.

Le SANEER souhaite revenir sur la position de l'IPCSR sur une moto suiveuse pour les épreuves en circulation. Le SANEER n'est pas favorable à cette hypothèse du fait de l'impact sur les conditions de travail de l'IPCSR, de la logistique (quelle moto, équipement, coût, assurance etc..), la tâche de conduite à laquelle s'ajoute l'évaluation du candidat (voir notre communication du 20 juin 2018 sur le sujet).

Pour le Sous-directeur, il s'agit d'une possibilité qu'il faut expérimenter. Le groupe d'experts s'est rendu en Belgique pour voir les modalités qui ont été mises en place pour éviter le risque accru d'agression, du fait de l'annonce directe du résultat par des examinateurs qui n'étaient pas motards.

La DSR nous informe que l'examineur en Belgique ne fait pas plus de 5 circulations par jour et ne peut dépasser un certain nombre par semaine, par mois et par an.

M. GINEFRI nous informe que cette possibilité est à l'étude mais que toutefois, il faut voir la logistique et surtout le coût.

Pour le SANEER, il y a un risque à vouloir spécialiser des IPCSR pour cette mission en excluant le plus grand nombre.

De plus, cela serait une atteinte au statut particulier qui vient à peine d'être modifié pour permettre le recrutement des IPCSR stagiaires non titulaires du permis moto.

4. Point sur les effectifs IPCSR

Le SANEER souhaite connaître les départements/postes qui seront impactés, selon le dialogue de gestion avec les préfetures de régions ainsi que par le schéma d'emploi.

Le bureau recrutement formation nous indique qu'il travaille sur ce dossier. Le BRF compile des données afin de faire les choses de manière pragmatique. Sur ce sujet des effectifs, il faut être pertinent.

M. LHOMER ne peut, pour l'instant, nous indiquer les postes/départements concernés, il faudra lisser dans le temps les cibles pour un rééquilibrage au niveau régional (départ en retraite, mutations, démographie dans les départements,).

5. Niveau supérieur moto

Cet été, le DSR nous a adressés le projet d'arrêté définissant les modalités de l'épreuve d'aptitude à la conduite des motocyclettes des IPCSR stagiaires titulaires du permis A2 depuis moins de 5 ans. Qu'en est-il des remarques et observations adressées par le SANEER ?

M. LHOMER nous indique que nos remarques ont bien été prises en compte. Des discussions ont encore lieu actuellement entre la DSR et l'INSERR sur ce point.

Pour le SANEER, il devient urgent de traiter ce dossier. En effet, à notre connaissance, les IPCSR stagiaires débutent la formation moto aux alentours du 12 novembre, le texte doit être publié avant cette date. Un engagement avait été pris dans ce sens au CTM.

La DSR va nous transmettre très prochainement un 2ème jet de cet arrêté. Elle nous demande de répondre rapidement dès réception de celui-ci.

6. Audit quinquennal

Le SANEER souhaite avoir un point d'information sur son déploiement.

M. GINEFRI nous informe que les DPCSR affectés à cette mission sont actuellement dans le nord et souhaite attendre leur retour pour nous donner plus de détails. Les remontées sont positives, les quelques IPCSR qui ont suivi une formation supplémentaire ont obtenu lors du 2ème audit, la prolongation de leur qualification.

7. Label qualité

Ce point sera vu au prochain CSER qui aura lieu le 8 octobre.
Dès à présent, la DSR nous annonce que 211 demandes ont été déposées.
Certaines structures d'EECA s'interrogent sur la mise en place de leur propre label.
Celles qui n'adhèrent pas au label mis en place actuellement, se verront retirer la possibilité de proposer les formations PC à 1€ (environ 3 000 EECA sont adhérentes au permis à 1€ par jour).

Le SANEER restera vigilant quant au suivi de tous ces dossiers et sera force de propositions pour l'avenir des IPCSR et DPCSR.

Rédacteurs :
Christophe NAUWELAERS,
Christine LAPLACE,
Laurence PASCAL.

